

Assurance complémentaire pour prestations ambulatoires

plus

Le complément avantageux à l'assurance de base

premium

Pour les grandes exigences

	sans natura		avec natura		sans natura		avec natura	
Traitement ambulatoire	—			—				
Médecine alternative	Méthodes reconnues selon la liste Sympany ³		50% des frais	80% des frais	Méthodes reconnues selon la liste Sympany ³		50% des frais	80% des frais
	Méthodes étendues selon la liste Sympany ³		Aucune prise en charge des coûts	50%, max. CHF 1'000.- par année civile	Méthodes étendues selon la liste Sympany ³		Aucune prise en charge des coûts	50%, max. CHF 2'000.- par année civile
	Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposopiques ainsi qu'oligoéléments)		80% des frais	80% des frais	Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposopiques ainsi qu'oligoéléments)		80% des frais	80% des frais
	Limite globale de la médecine alternative		CHF 3'000.- par année civile	CHF 6'000.- par année civile	Limite globale de la médecine alternative		CHF 6'000.- par année civile	CHF 10'000.- par année civile
Étranger	Prise en charge intégrale des coûts en complément de l'assurance de base			Prise en charge intégrale des coûts en complément de l'assurance de base				
	—			—				
	—			Les coûts des traitements ambulatoires à l'étranger sont pris en charge (franchise de CHF 300.- et quote-part de 10%)				
Moyens auxiliaires	Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 270.- par année civile Adultes: max. CHF 270.- sur une période de trois années civiles 50%, max. CHF 250.- par année civile			Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 420.- par année civile Adultes: max. CHF 420.- sur une période de trois années civiles 50%, max. CHF 250.- par année civile				
Cures	—			—				
	—			—				
	50%, max. 12 entrées			50%, max. 12 entrées				
Médicaments	90% illimités pour les médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base et ne sont pas exclus par Sympany			90% illimités pour les médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base et ne sont pas exclus par Sympany				
Maternité¹	—			—				
	Max. CHF 200.-			Max. CHF 200.-				
	—			—				
	CHF 250.- par enfant			CHF 250.- par enfant				
Soins	—			—				
	—			—				
	—			—				
	—			—				
Prévention	—			—				
	80%, max. CHF 220.- par année civile			80%, max. CHF 220.- par année civile				
	90%, un examen par an (tous les 3 ans au titre de l'assurance de base)			90%, un examen par an (tous les 3 ans au titre de l'assurance de base)				
	Max. CHF 300.- par année civile			Max. CHF 600.- par année civile				
	Être en forme: max. CHF 150.- par année civile pour les conseils nutritionnels, le sevrage tabagique, etc. Rester en forme: max. CHF 200.- par année civile pour les abonnements de fitness, le sport en club ainsi que les cours de fitness et de relaxation. Sports, centres de fitness et cours reconnus: www.sympany.ch/sport			Être en forme: max. CHF 250.- par année civile pour les conseils nutritionnels, le sevrage tabagique, etc. Rester en forme: max. CHF 300.- par année civile pour les abonnements de fitness, le sport en club ainsi que les cours de fitness et de relaxation. Sports, centres de fitness et cours reconnus: www.sympany.ch/sport				
Traitements psychothérapeutiques	—			—				
Hôpital (Suisse)	—			—				
	—			—				
	—			—				
	—			—				
	—			—				
	—			—				
Frais de transport	100% des coûts (en complément de l'assurance de base) Opérations de recherche: max. CHF 100'000.- par année civile Max. CHF 100.- par année civile			100% des coûts (en complément de l'assurance de base) Opérations de recherche: max. CHF 100'000.- par année civile Max. CHF 400.- par année civile				
Soins dentaires	—			—				
	—			—				
	70%, max. CHF 10'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany)			70%, max. CHF 15'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany)				
	CHF 60.- par an			CHF 60.- par an				
	90% des frais			90% des frais				